

IOBSP Niveau 3

Activité à titre accessoire.

Capacité adaptée aux opérations proposées.

DURÉE

10 h à 40 h

VOLUME PÉDAGOGIQUE

10 h à 40 h

MODALITÉS

**Formation ouverte et à distance (FOAD) ·
Sessions permanentes**

TARIF

Sur devis

DÉLAI D'ACCÈS

**48 heures ouvrées en moyenne entre la
réception de l'accord et l'activation du compte.
Entrées et sorties permanentes, aucune
session à attendre.**

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Acquérir la capacité professionnelle adaptée aux seules opérations que vous proposez.
- Maîtriser le cadre de l'intermédiation à titre accessoire et les limites de ce que le niveau 3 permet.
- Appliquer, pour chaque opération proposée, ses règles propres d'information, de conseil et de mise en garde.
- Obtenir le livret de formation précisant les opérations couvertes, présenté à l'ORIAS.

PUBLIC CONCERNÉ

Mandataires d'intermédiaires en opérations de banque, agents immobiliers, concessionnaires automobiles, vendeurs sur lieu de vente proposant un crédit accessoire à la vente d'un bien ou d'un service, et leurs personnels.

PRÉREQUIS

Aucun diplôme exigé. Sont attendus la maîtrise du français, un ordinateur avec un navigateur à jour, une connexion internet haut débit et l'usage courant d'internet.

PROGRAMME DÉTAILLÉ

MODULE Crédit immobilier

Le crédit immobilier — 40 h

Retenu si vous proposez du crédit immobilier. Articles D. 314-23 à D. 314-26 du Code de la consommation.

MODULE Regroupement

Le regroupement de crédits — 20 h

Retenu si vous proposez du regroupement de crédits. Articles D. 314-23 à D. 314-26 du Code de la consommation.

MODULE Consommation

Le crédit à la consommation et le crédit de trésorerie — 20 h

Retenu si vous proposez du crédit à la consommation, y compris le crédit affecté sur lieu de vente. Articles D. 314-27 et D. 314-28 du Code de la consommation.

MODULE Services de paiement

Les services de paiement — 10 h

Retenu si vous proposez des services de paiement.

MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Livres numériques au format PDF et présentations, complétés par des vidéos, des fiches techniques et des études de cas. Les supports sont téléchargeables.
- Un quiz d'entraînement à correction immédiate à la fin de chaque module, en accès illimité.
- Un tableau de bord qui centralise la progression, les résultats et le temps passé.
- Un encadrement à trois voix, du lundi au samedi de 9 h à 20 h : un tuteur pédagogique dédié, un référent administratif et un référent technique.
- Une veille réglementaire permanente. Toute évolution des textes est intégrée au parcours dès sa publication.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Un test de positionnement à l'entrée, qui mesure le niveau de départ et sert de référence à l'évaluation des acquis.
- Un quiz de validation à l'issue de chaque module, dont les questions alimentent le QCM récapitulatif du parcours.
- Un QCM récapitulatif final, réussi à partir de 70 % de bonnes réponses, seuil fixé par l'article 6 de l'arrêté du 18 juillet 2022. Il se repasse autant de fois que nécessaire, sans frais supplémentaires.
- Les heures de connexion sont enregistrées. Le relevé est communiqué sur simple demande pour justifier de la réalité de l'action de formation.

SANCTION DE LA FORMATION

L'ENFPI délivre le livret de formation de niveau 3, précisant les opérations couvertes et les résultats du contrôle des compétences. Il est présenté à l'ORIAS. Il ne vaut que pour les opérations qu'il mentionne : proposer une opération non couverte suppose de compléter la formation. Cette formation n'ouvre aucune équivalence avec une autre habilitation.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Demande de devis depuis le site, par téléphone ou par courriel.
- Entretien ou échange par courriel de positionnement, pour vérifier l'adéquation du parcours à votre situation.
- Envoi de la convention ou du contrat de formation, à retourner signé.
- Ouverture de vos accès à la plateforme dès réception de l'accord.

Délai d'accès : 48 heures ouvrées en moyenne entre la réception de l'accord et l'activation du compte. Entrées et sorties permanentes, aucune session à attendre.

TARIF ET FINANCEMENT

Tarif établi sur devis, selon le parcours retenu. TVA non applicable, article 261-4-4°-a du Code général des impôts.

Selon votre statut, la formation peut être prise en charge par un opérateur de compétences, l'OPCO dont relève la convention collective de l'entreprise, le plan de développement des compétences de l'employeur, pour les salariés, le FIF-PL, pour les professionnels libéraux, l'AGEFICE, pour les dirigeants non salariés, France Travail, selon la situation. La prise en charge dépend de votre statut et de votre activité. L'ENFPI vous accompagne dans la démarche : identification du financeur compétent, constitution du dossier, dépôt de la demande et suivi jusqu'à l'accord. Les formations ORIAS ne sont pas éligibles au CPF.

ACCESSIBILITÉ

La formation se déroule à distance et reste accessible aux personnes en situation de handicap. Toute situation particulière est étudiée avant l'entrée en formation afin d'adapter le parcours ou de vous orienter. Référent handicap : referent@enfpi.fr.

SUITE ET DÉBOUCHÉS

- Le parcours complet IOBSP Niveau 1, 150 heures, si votre activité s'étend au-delà de l'accessoire.
- L'actualisation annuelle DCI, sept heures par année civile, si vous proposez du crédit immobilier.

CADRE RÉGLEMENTAIRE

L'article R. 519-10 du Code monétaire et financier vise les mandataires d'intermédiaires et les personnes qui exercent l'intermédiation à titre accessoire. L'article 3 de l'arrêté du 18 juillet 2022 n'y fixe aucun forfait horaire : il impose une formation adaptée aux opérations effectivement proposées, et renvoie au Code de la consommation selon l'activité, aux articles D. 314-23 à D. 314-26 pour le crédit immobilier et le regroupement, aux articles D. 314-27 et D. 314-28 pour le crédit à la consommation. C'est pourquoi ce parcours n'a pas de durée unique.